

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Principaux ratios*

## **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 5 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **II. La section de fonctionnement**

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 775 968 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 23 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 749 968 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : 295 000 €
- Les dotations versées par l'Etat : 321 000 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 100 000 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	275 100.00	Produits du domaine et ventes	94 783.00
Charges de personnel	179 000.00	Impôts et taxes	295 044.00
Autres charges de gestion courante	119 895.00	Dotations, subventions et participations	311 434.00
Charges financières	15 700.00	Produits de gestion courante	74 720.00
Atténuation de produits	18 456.00	Produits exceptionnels	1.00
		Excédent de fonctionnement reporté	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>608 151.00</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>775 982.00</b>
Opérations d'ordre	26 013.50	Opération d'ordre	13.5
Virement à la section d'investissement	141 831.00		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>775 995.50</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>775 995.50</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 restent inchangés par rapport à 2023.

- concernant les ménages

- . Taxe d'habitation résidence secondaire : 16.65 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 35.34 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 55 %

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à environ 289 000 €.

### III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Excédent d'investissement reporté	46730.08
Avance budget annexe	63 000.53	Virement de la section de fonctionnement	141 831.00
Remboursement d'emprunts	39 100.00	FCTVA	26 914.00
Travaux de bâtiments	323 298.00	Cessions d'immobilisations	220 000.00
Travaux de voirie	202 756.00	Taxes d'aménagement	4 600.00
Autres travaux	61 794.00	Subventions	28 540.92
Autres dépenses	114 608.47	Excédent de fonctionnement capitalisé	309 941.00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>804 557.00</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>778 557.00</b>
Opérations d'ordre	13.50	Opération d'ordre	26 013.50
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>804 570.50</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>804 570.50</b>

c)) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Achat de l'immeuble de l'Opac et revente des appartements

-Travaux de voirie

- Achat d'une épareuse

- Changement des fenêtres des gîtes

- Travaux de maçonnerie

- Réfection de fossés

### Budgets consolidés

E/C Dette totale	1284	1114	1023	1114	928
CAF brute totale	213	223	236	393	280
Capacité désendettement	<b>6,03</b>	<b>5,00</b>	<b>4,33</b>	<b>2.84</b>	<b>3.31</b>

La capacité nette d'autofinancement reste positive en 2023 à 28 % des recettes de fonctionnement. Pour 2024, la CAF nette prévisionnelle sera de 20 %.

Le taux d'endettement diminue pour le BP mais remonte légèrement en consolidé tous budgets pour 2024, la capacité de désendettement se situant à 3.31.

### Affectation des résultats de clôture 2023 aux budgets 2024 :

- budget principal : excédent de fonctionnement de 309 941 € affecté en recette d'investissement et report de l'excédent d'investissement 46 730 €.
- budget Eau : excédent de fonctionnement de 13 575 € affecté en recettes d'investissement et report du déficit d'investissement de – 53 581 €
- budget assainissement : excédent de fonctionnement de 5 193 € affecté en recette de fonctionnement et de 23 497 € affecté en recette d'investissement
- Budget Centre d'Accueil : excédent de fonctionnement de 22 578 € affecté en recette d'investissement et report de l'excédent d'investissement de 4 624 €.

### Budget consolidé et annexes

Les budgets 2024 en augmentation de 9.61 % en fonctionnement et en baisse de 15.4 % en investissement s'équilibrent comme suit (€) :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	775 995.50	804 570.50
Eau	104 265	310 989
Assainissement	22 921	276 327
Centre d'Accueil	26 112	152 906
<b>Consolidé</b>	<b>929 293.50</b>	<b>1 544 792.50</b>

#### Effectifs des personnels communaux

- Techniciens : 2 ouvriers à temps plein 35 heures / semaine
- Secrétariat et agence postale : 2 personnes à 28 et 30 heures hebdomadaires
- 1 agent d'entretien 8 heures par semaine

Au total, 3,9 équivalents temps plein pour une charge annuelle de 179 000 € prévue en 2024, soit 28 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### IV. Principaux ratios

LIBELLE	FORMULES	BP 2024	CA 2023	BP 2023	CA 2022	BP 2022
<b>Population</b>		<b>413</b>	<b>413</b>	<b>413</b>	<b>413</b>	<b>413</b>
Recettes réelles de fonctionnement (A)		775 968.00	912 968.00	745 919.00	705 021.00	739 700.00
Dépenses réelles de fonctionnement (B)		749 968.00	464 271.00	729 719.00	492 874.00	468 219.00
Dépenses de personnel		179 000.00	153 913.00	156 900.00	154 762.00	143 793.00
<b>CAF brute</b>	<b>A-B</b>	<b>26 000.00</b>	<b>448 697.00</b>	<b>16 200.00</b>	<b>212 147.00</b>	<b>271 481.00</b>
Remboursement capital de l'emprunt (C)		39 100.00	69 961.00	269 961.00	68 691.00	130 592.00
<b>CAF nette</b>	<b>CAF brute-C</b>	<b>-13 100.00</b>	<b>378 736.00</b>	<b>-253 761.00</b>	<b>143 456.00</b>	<b>140 889.00</b>
Encours de la dette (D)		532 418.00	802 379.00	802 379.00	871 070.00	871 070.00
Produit des impositions directes		295 044.00	308 375.00	294 508.00	283 347.00	267 681.00
DGF		289 529.00	286 285.00	274 498.00	274 498.00	269 738.00
Dépenses d'investissement (E)		702 443.00	277 699.00	499 695.00	428 565.00	591 138.00
<b>RATIOS</b>						
Taux d'épargne de gestion	CAF brute/A	0.03	0.49	0.02	0.30	0.37
Taux d'endettement	D/A	0.69	0.88	1.08	1.24	1.18
Ratio de désendettement	D/CAF brute	20.48	1.79	49.53	4.11	3.21
Besoin en FDR	((B+C)/12)x2	131 511.33	89 038.67	166 613.33	93 594.17	99 801.83
Marge d'autofinancement contrainte	(B+C)/A	1.02	0.59	1.34	0.80	0.81
Taux d'équipement	E/A	0.91	0.30	0.67	0.61	0.80
Dépenses réelles de fonctionnement/population		1 815.90	1 124.14	1 766.87	1 193.40	1 133.70
Produit des impositions directes/population		714.39	746.67	713.09	686.07	648.14
Recettes réelles de fonctionnement/population		1 878.86	2 210.58	1 806.10	1 707.07	1 791.04
DGF/population		701.04	693.18	664.64	664.64	653.12
Encours de dette/population		1 289.15	1 942.81	1 942.81	2 109.13	2 109.13
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement		0.24	0.33	0.22	0.31	0.31
Dépenses d'équipement/population		1 700.83	672.39	1 209.92	1 037.69	1 431.33